



LA PREVOYANCE: UN OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE ET DE CAPITALISATION D'ÉPARGNE

Tristan Roduit
Directeur Adjoint
021 321 17 10

TABLE DES MATIÈRES

Point de situation 2^{ème} pilier

 Les médias en parlent

 Quelles réalités vivons-nous?

CONCLUSION

 Une solution à haute valeur ajoutée

 Gestion individuelle

PREVOYANCE PROFESSIONNELLE SUR-OBLIGATOIRE

 Système suisse des 3 piliers

 De quoi parle-t-on?

FISCALITE

 Fiscalité – rachat d'années – principes de base

 Fiscalité – rachat d'années – exemple (150K)

 Fiscalité – rachat d'années – exemple (300K)

 Une approche intégrée des avoirs de prévoyance

CHIFFRES CLES



Notation Fitch¹
CET1 Bâle III "fully loaded"

Lombard Odier	23%	AA-
Pictet	22%	AA-
HSBC	11%	AA-
Deutsche Bank	12%	A+
BNP Paribas	10%	A+
JP Morgan	10%	A+
Julius Baer	16%	A2
EFGI	14%	A
UBS	14%	A
Crédit Agricole	12%	A
Morgan Stanley	12%	A
Citi	11%	A
Société Générale	10%	A
Barclays	10%	A
Goldman Sachs	10%	A
Credit Suisse	10%	A
Vontobel ²	21%	A3
BBVA	10%	A-
Santander ³	10%	A-

au 31 décembre 2014

LES DÉFIS MAJEURS DE LA PRÉVOYANCE

LES MEDIAS EN PARLENT

- «Changer les mentalités pour sauver le 2^{ème} pilier»
- «Baisse des rentes? Hausse des cotisations? Le débat est désormais lancé»
- «Les rentes du 2^{ème} pilier menacées par une nouvelle baisse»
- «Les actifs subventionnent les retraités»
- «Conséquences d'intérêts durablement bas»



LES DÉFIS MAJEURS DE LA PRÉVOYANCE

QUELLES RÉALITÉS VIVONS-NOUS?

La situation

- Augmentation de l'âge de la retraite
- Diminution des taux techniques et de conversion
- Gestion des actifs et des risques encore plus conservatrice et concentrée
- Création d'un climat d'incertitude et de crainte quant à l'avenir du système et de notre retraite

Réforme globale définie par le Conseil fédéral jusqu'en 2020

- Mesures visant à réduire l'attractivité d'un départ prématuré à la retraite
- Adaptation du taux de conversion minimal à l'augmentation de l'espérance de vie et aux modifications du niveau des taux d'intérêt
- Examen de la nécessité d'adapter les prestations et les cotisations aux mutations économiques et sociales
- Examen d'un financement supplémentaire (notamment via TVA)





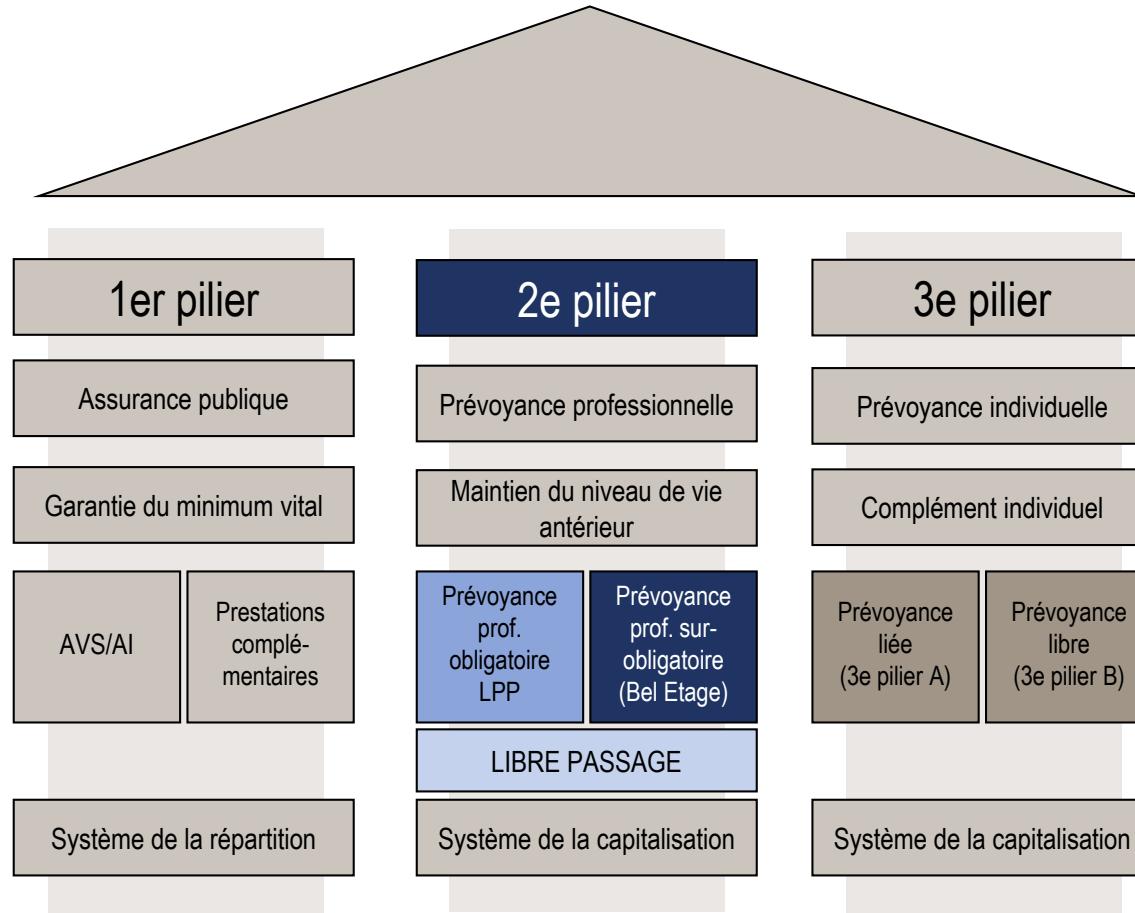
PREVOYANCE PROFESSIONNELLE SUR-OBLIGATOIRE

L'ALLIÉE DE L'INDÉPENDANT(E) ET DE L'ENTREPRENEUR(E)

LOMBARD ODIER
LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH

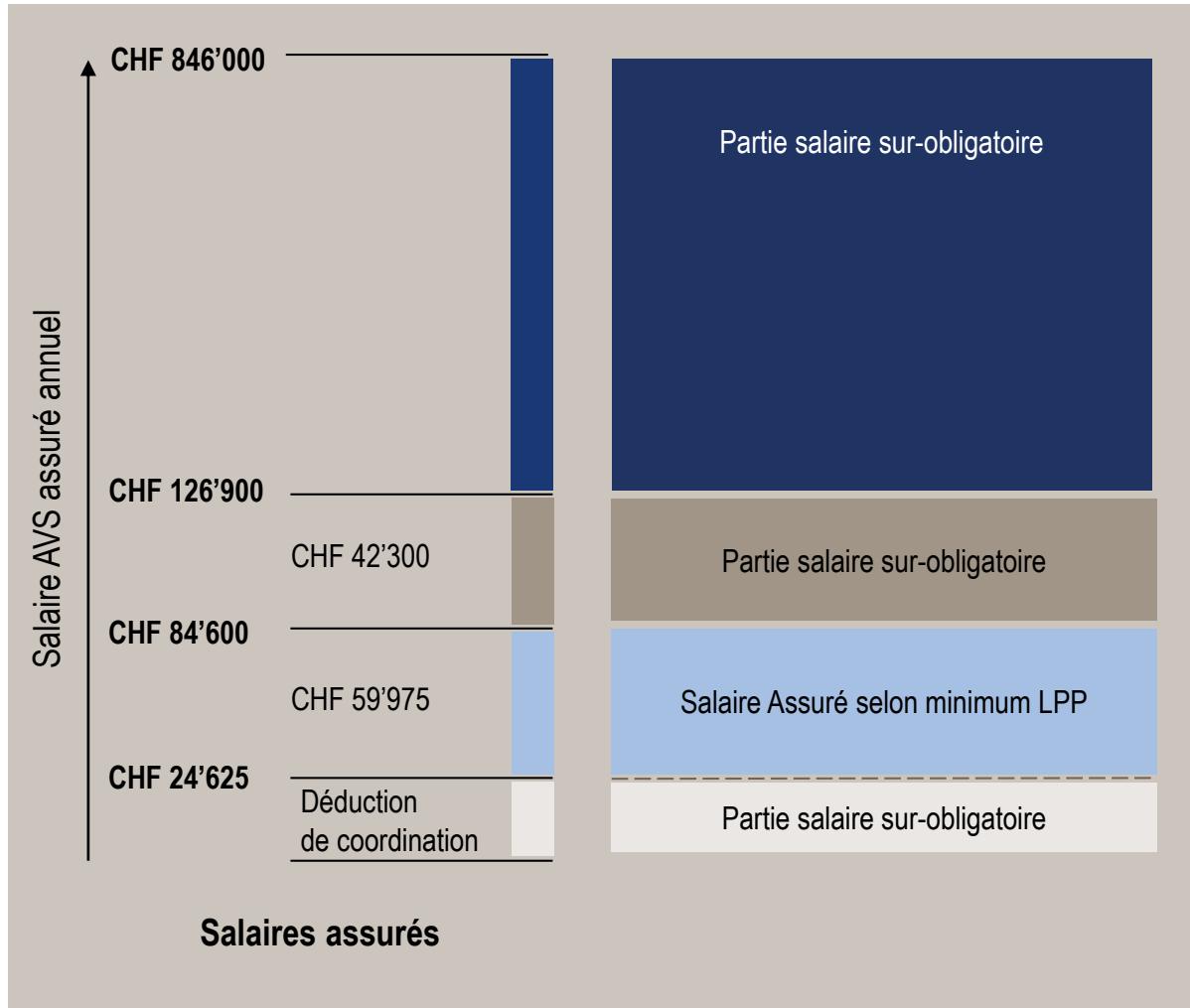
LE SYSTÈME SUISSE

TROIS PILIERS



PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE SUR-OBLIGATOIRE

DE QUOI PARLE-T-ON?



Règlement OPP2

Depuis 2008, assouplissement de la gestion de la prévoyance professionnelle sur-obligatoire pour les salaires de CHF 126'900 à CHF 846'000

CHOIX
&
FISCALITÉ



PREVOYANCE PROFESSIONNELLE SUR-OBLIGATOIRE FISCALITÉ

LOMBARD ODIER
LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH

FISCALITÉ

RACHATS D'ANNÉES MANQUANTES – PRINCIPES DE BASE

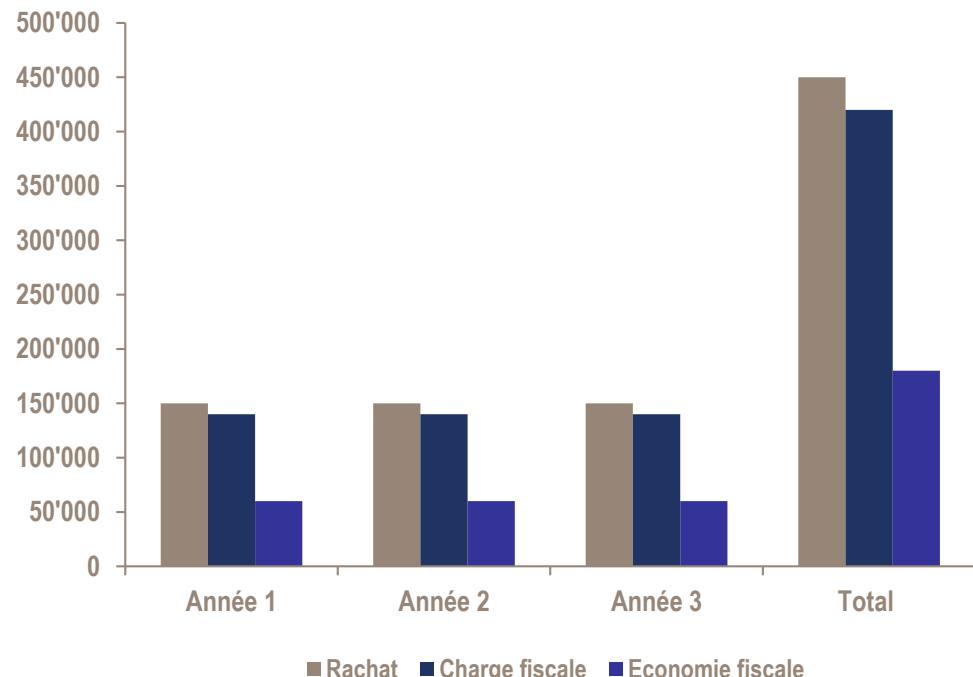
- En principe, entièrement déductibles du revenu imposable
- Avoirs accumulés au sein de la prévoyance professionnelle sur-obligatoire non soumis aux impôts sur la fortune et le revenu
- Accroissement important du rendement (grâce à l'effet de l'intérêt composé dans le temps et l'effet fiscal de la déductibilité des rachats)
- Amélioration des prestations de retraite
- Capital accumulé protégé en cas de décès ou de faillite

Hypothèses

Revenus annuels	CHF 500'000
Rachats/cotisations	CHF 150'000 par année
Taux d'imposition	40%

Résultat

Economie fiscale	CHF 60'000 par année
------------------	----------------------



FISCALITÉ

- Entièrement déductibles du revenu imposable
- Possibilité de racheter les années manquantes ainsi qu'une retraite anticipée
- Permet d'optimiser le versement de dividendes
- Montant accumulé non saisissable en cas de faillite
- En cas de décès ou invalidité, le capital est restitué à l'assuré ou ses héritiers, en sus des rentes peuvent être servies

FISCALITÉ

RACHATS D'ANNÉES MANQUANTES – CAS CONCRET NO 1

Avoirs disponibles pour rachat par an **CHF 150'000**

Période de rachat 10 ans

Impôt sur le revenu 40%

Impôt sur la fortune 0.8%

Après 10 ans (hors performance des actifs investis)

CHF 2'198'612 avoirs cumulés dans la caisse de pension à 1.5% d'intérêt
CHF 712'715 gain fiscal cumulé par an sans risque

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Âge	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64
Rachat supplémentaire	150,000	150,000	150,000	150,000	150,000	150,000	150,000	150,000	150,000	150,000
Avoirs 2^{ème} pilier cumulé	650,000	812,000	976,430	1,143,326	1,312,726	1,484,667	1,659,187	1,836,325	2,016,120	2,198,612
Economie fiscale sur les revenus	60,000	60,000	60,000	60,000	60,000	60,000	60,000	60,000	60,000	60,000
Economie fiscale sur la fortune	5,200	6,496	7,811	9,147	10,502	11,877	13,273	14,691	16,129	17,589
Gain fiscal cumulé	65,200	131,696	199,507	268,654	339,156	411,033	484,306	558,997	635,126	712,715

FISCALITÉ

RACHATS D'ANNÉES MANQUANTES – CAS CONCRET NO 2

Un indépendant de 50 ans est assuré avec sa secrétaire, revenu imposable: CHF 500'000

Rachat annuel prévu dans la caisse: **CHF 300'000** sur les 10 prochaines années. Le revenu imposable passe à CHF 200'000

Impôt sur le revenu: 40%, économie fiscale annuelle sur le revenu, soit CHF 120'000

Impôt sur la fortune: 0.8%

Après 10 ans (hors performance des actifs investis)

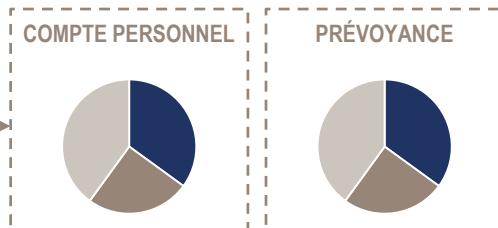
CHF 3'253'833	avoirs cumulés dans la caisse de pension à 1.5% d'intérêt
CHF 1'339'809	gain fiscal cumulé par an sans risque

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Age	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
Rachat suppl.	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000
Avoirs 2ème pilier cumulés	300'000	609'000	922'635	1'240'975	1'564'089	1'892'050	2'224'931	2'562'805	2'905'747	3'253'833
Economie fiscale sur les revenus	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000
Economie fiscale sur la fortune	2'400	4'872	7'381	9'928	12'513	15'136	17'799	20'502	23'246	26'031
Gain fiscal cumulé	122'400	247'272	374'653	504'581	637'094	772'230	910'029	1'050'532	1'193'778	1'339'809

FISCALITÉ

UNE APPROCHE INTEGRÉE POUR DES AVOIRS DE PRÉVOYANCE

SOLUTIONS HABITUELLES

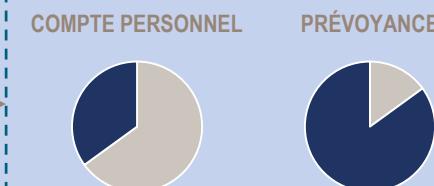


>> Pas de stratégie globale



ALLOCATION VISÉE

NOTRE SOLUTION



>> Une allocation efficiente, des risques maîtrisés et un reporting consolidé

Coordination entre actifs de prévoyance et fortune privée

Amélioration sensible de la performance nette

Après impôts à risque égal

En allouant vos actifs aux enveloppes de gestion adéquates, vous réalisez des économies fiscales sur la performance nette de vos investissements tout en gardant le même niveau de risque.

Grâce à notre système de consolidation et de gestion intégrée, ce portefeuille est réparti entre les différentes enveloppes de gestion en tenant compte du traitement fiscal de chacune.



CONCLUSION

LOMBARD ODIER
LOMBARD ODIER DARIER HENTSC

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE SUR-OBLIGATOIRE

UNE SOLUTION À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

Solution de prévoyance innovante et à haute valeur ajoutée pour les PME souhaitant offrir un plan sur mesure à ses cadres/sa direction

Fidélisation des collaborateurs-clés par une politique d'entreprise orientée «employés»

Levier de rémunération fiscalement intéressant

Optimisation fiscale de l'entreprise et des cotisations sociales (AVS)

Responsabilité des investissements transférée aux affiliés dans les limites OPP 2

Discretion

AVANTAGES POUR L'EMPLOYÉ

Participation active aux décisions liées à la gestion de ses avoirs de prévoyance & rendement plus élevé à risque financier égal

Amélioration de la couverture retraite (capital), invalidité et décès

Economie fiscale importante (augmentation du potentiel de rachat):

- Optimisation de l'impôt sur le revenu
- Accessoirement réduction de l'impôt sur la fortune

Possibilité d'investir dans sa propre hypothèque

GESTION INDIVIDUELLE

	Actuellement sur le marché	Gestion individuelle
Acteurs	Fondation collective Offre standardisée	Prestations personnalisées, flexibles et innovantes
Gestion	Stratégie collective, Investissement non-transparents Décisions d'investissement prises par la fondation, peu ou pas de d'information	Gestion personnalisée (y.c. lignes directes), principe d'individualisation L'affilié fixe sa stratégie dans les limites OPP 2 Suivi personnalisé pour l'assuré par un gérant
Rendement	Rendement mutualisé Dépendant du Conseil Fédéral Les résultats sont partagés entre tous les affiliés	L'affilié recevra le résultat de ses choix de gestion Transparence sur la distribution du bénéfice Approche de gestion globale fiscalement efficiente
Succession	Rente de veuf/veuve versé en % du salaire assuré! Capital reste au sein de la caisse	Dans tous les cas le capital est reversé aux héritiers légaux Possibilité de prévoir des rentes complémentaires

NOS BUREAUX EN SUISSE

GENÈVE

Rue de la Corraterie 11, 1204 Genève
T 022 709 29 88 | geneve@lombardodier.com

FRIBOURG

Rue de la Banque 3, 1700 Fribourg
T 026 347 55 66 | fribourg@lombardodier.com

LAUSANNE

Place St-Francois 11, 1003 Lausanne
T 021 321 18 99 | lausanne@lombardodier.com

LUGANO

Via Vegezzi 6b, 6900 Lugano
T 091 910 16 60 | lugano@lombardodier.com

VEVEY

Rue Jean-Jacques Rousseau 5, 1800 Vevey
T 021 923 30 28 | vevey@lombardodier.com

ZURICH

Utoquai 31, 8008 Zurich
T 044 214 14 40 | zurich@lombardodier.com



INFORMATION IMPORTANTE – AUTORISEE EN SUISSE UNIQUEMENT

GÉNÉRALE

Le présent document a été préparé par Banque Lombard Odier & Cie SA ou une entité du Groupe (ci-après "Lombard Odier"). Il n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait interdite, et ne s'adresse pas aux personnes ou entités auxquelles il serait illégal d'adresser un tel document.

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne saurait constituer une offre ou une recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre. Il reflète les opinions du Groupe Lombard Odier à la date de sa publication. Ces opinions ne prennent pas en compte la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques de chaque investisseur. Aucune garantie n'est donnée qu'un investissement soit approprié ou convienne aux circonstances individuelles ni qu'un investissement ou une stratégie constituent une recommandation personnalisée pour un investisseur. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionnés dans ce document. Avant d'effectuer une quelconque transaction, il est conseillé à l'investisseur de vérifier minutieusement si elle est adaptée à sa situation personnelle et, si nécessaire, d'obtenir un avis professionnel indépendant quant aux risques et aux conséquences juridiques, réglementaires, fiscales, comptables ainsi qu'en matière de crédit.

Les informations et analyses contenues dans le présent document sont basées sur des sources considérées comme fiables. Toutefois, Lombard Odier ne garantit ni l'actualité, ni l'exactitude, ni l'exhaustivité desdites informations et décline toute responsabilité quant aux pertes ou dommages susceptibles de résulter de leur utilisation. Toutes les informations, opinions et indications de prix peuvent être modifiées sans préavis.

Les performances passées n'offrent aucune garantie quant aux résultats courants ou futurs et il se peut que l'investisseur récupère un montant inférieur à celui initialement investi.

La valeur de tout investissement dans une monnaie autre que la monnaie de base d'un portefeuille est exposée au risque de change. Les taux peuvent varier et affecter défavorablement la valeur de l'investissement quand ce dernier est réalisé et converti dans la monnaie de base de l'investisseur.

La liquidité d'un investissement dépend de l'offre et de la demande. Certains produits peuvent ne pas disposer d'un marché secondaire bien établi ou s'avérer difficiles à valoriser dans des conditions de marché extrêmes, ce qui peut se traduire par une volatilité de leur cours et rendre difficile la détermination d'un prix pour la vente de l'actif.

Suisse: Le présent document a été publié en Suisse par Banque Lombard Odier & Cie SA Genève, une banque soumise à la réglementation et à la surveillance de l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Etats-Unis: Ni ce document ni aucune copie de ce dernier ne peuvent être envoyés, emmenés ou distribués aux Etats-Unis ou remis à une US-Person.

Le présent document ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, modifié ou utilisé à des fins publiques ou commerciales sans l'autorisation écrite et préalable de Lombard Odier.

© 2015 Banque Lombard Odier & Cie SA – Tous droits réservés

LOMBARD ODIER
LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH